

PAR COURRIEL

Montréal, le 24 janvier 2019

Objet : Votre demande d'accès du 17 janvier 2019

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès portant la date du 17 janvier 2019 dans laquelle vous demandez plusieurs documents pour la ville de Trois-Rivières et de Shawinigan, pour les années 2016, 2017 et 2018, notamment :

- le nombre des plaintes faites par les locataires envers les locateurs et vice-versa;
- le nombre des condamnations émises par la Régie envers les locataires et les locateurs;
- le délai moyen de traitement d'une plainte avant qu'elle ne soit entendue par un juge administratif de la Régie.

Veillez noter que le nombre des condamnations émises par la Régie n'est pas comptabilisé. Il n'est donc pas possible de vous fournir ces informations. Toutefois, nous vous transmettons, ci-joint, les statistiques quant aux nombres des demandes introduites par les locataires et les locateurs ainsi que le délai pour obtenir une première audience.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons de l'existence de recours à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser une décision rendue suite à une demande d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La responsable de l'accès à l'information,



Josée Corbeil
Direction générale de la planification
stratégique et des services à la gestion

p. j.

Demandes introduites - Trois-Rivières	2016	2017	2018
Par les locateurs	999	1 099	1 216
Par les locataires	90	101	93
Demandes introduites - Shawinigan	2016	2017	2018
Par les locateurs	357	338	378
Par les locataires	37	40	28
Délai pour obtenir une première audience (en mois)	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Trois-Rivières	7	5,4	4,3
Shawinigan	7,2	5,8	4,3
Régie du logement	5,7	5,5	4,9